

CAYENNE LE, 28 JANVIER 2011

CHERS MEMBRES,

OBJET : CONVOCATION AGE LE 17 FEVRIER 2011 A 15 H A L'IGRC CAYENNE

LES 75 MEMBRES DU MEDEF GUYANE SUIVANTS :

ACIALE-TIC, ADC GUYANE, AGEKOM, AGENCE GESTIMMO, AMBULANCE DU LITTORALE, AMBULANCE STE THERESE, AQUARIUS, AS DISTRIBUTION, ASSISTANCE MEDICALE AEROPORT, AUTORAMA SAS, AVANTAGE SARL, BAMIRAG PETROLE, BAMIRAG SAS, BELLISSIMA, BNP PARIBAS, CARRIERE DU GALLION, CARRIERES ET CONSULTING, CEGELEC SPACE, CHOUGARO, CISTC, COUP DE Foudre, CRIC CRAC, D'AUTRE PART SARL, DEMENAGEMENT ANTILLES GUYANE, DEVTEX, DIRECT IMPACT GUYANE, ENDEL SUEZ, ESQS, GARAGE ARTIERES, GHT SARL, GIMAG SARL, GPH SAS, GUYANE AUTO, GUYANE CLIMATISATION, GUYANE EXPRESS TRANSPORT, IMMOPAL SARL, JM FINANCE, KOURAUTO, LA MONDIALE GROUP, LAV'INDUSTRIE, LM LES MARQUES, MACRABO SARL, MARINELLE SARL, MAXAUTO, MISSION INFORMATIQUE, MIZZI BUREAUTIQUE, ML CONSEIL, MS LOC, OLICHER, ONCO SARL, OPALE, PLANET AFFAIRES SARL, PROJET PROFESSIONNEL PLUS, R2GP, RGI EXPLOITATION, SARA, SARVIS, SARL 100 POUR 100 CYCLES, SATEC, SIGES GUYANE, SOMATRANS GUYANE, SPORT LOISIRS CAYENNE SARL, STRASS SARL, SYNDICAT DES PHARMACIENS, THF SARL, UCLAK, VEF ENTREPRISE, ZAPPING SARL, SGS, HARDMAN PETROLEUM France SAS, ORION, AMBULANCE GUYANAISE, ALB INVESTISSEMENT, SOMARIG CMA CGM

Vous priez conformément à l'article 33 des statuts du Medef Guyane dont vous êtes membre, de bien vouloir assister à l'assemblée générale extraordinaire qu'ils ont convoquée le 17 février 2011 à l'Amphithéâtre de l'IGRC à Cayenne.

Je vous rappelle que chaque membre peut donner procuration écrite à un autre membre de son choix, celle-ci devra être impérativement communiquée au président avant l'assemblée. Un membre ne peut avoir plus de quatre procurations.

**LE 17 FEVRIER 2011 A 15 HEURES
A L'AMPHITHEATRE DE L'IGRC
CHEMIN GRANT
97300 CAYENNE**

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire sera le suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1) MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**
CREATION DE 18 POSTES D'ADMINISTAREURS AU LIEU 15 ACTUELS
- 2) EN CONSEQUENCE RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
CONFORMEMENT A L'ARTICLE 16 BIS DES STATUTS.

Article 16 bis : **REVOCAION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Toute modification statutaire ayant trait à la composition du Conseil d'administration entraîne ipso facto, la révocation de l'ensemble des administrateurs en exercice le jour du vote de la modification statutaire par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Article 33 : **MOTIFS DE CONVOCATION**

Dans le cas où il est nécessaire de statuer sur des questions d'une particulière importance, l'Assemblée Générale Extraordinaire peut-être convoquée :

- Par le Conseil d'Administration à la majorité des deux tiers,
- Par tous les membres du MEDEF GUYANE à la majorité simple


Michel CHAYA

Mandaté par les 75 membres du MEDEF GUYANE